

Fiche résumée : Musicien instrumentiste (instruments à vent)

Métiers apparentés



Artiste musicien.
Professeur de musique.
Musicien intervenant.
Musicien classique.
Musicien de bal.
Musicien de jazz.
Musicien de rang.
Musicien de studio.
Musicien de variétés.
Musicien d'orchestre.
Musicien soliste.
Musicien-chercheur.

Codes

CITP88 : 2453 **PCS-ESE 2003** : 354b **ROME1999** : 21212 **CITP2008** : 2652

Descriptif

Le musicien interprète à l'aide d'un instrument à vent tout ou partie d'une œuvre musicale, en soliste ou dans un orchestre devant un public ou en studio d'enregistrement, dans un ou plusieurs répertoires. Il peut aussi composer et/ou enseigner la musique.

Les instruments à vent sont composés des bois avec anche simple ou double, des cuivres avec une embouchure et des flutes.

Le son produit par l'instrument à vent ou aérophone, est la résultante de la vibration d'une colonne d'air provoquée par le souffle du musicien (flûte, trompette...), d'une soufflerie mécanique (orgue, accordéon...) ou d'une poche d'air (cornemuse).

En fonction de la pièce buccale, la classification de STRAYER divise les instruments à vent en 4 classes:

- Classe A correspond aux cuivres : la pièce buccale est extra-orale, placée sur les lèvres et a la forme d'un entonnoir à bords épais et arrondis.
- Classe B correspond aux bois à hanche simple (clarinette, saxophone) : la pièce est intra-buccale, de forme " bec d'oiseau " effilé. Le bec reçoit une lamelle appelée hanche. La face supérieure de cette pièce intra-buccale est en contact avec les incisives maxillaires et la face

inférieure repose sur la lèvre inférieure repliée sur les incisives mandibulaires.

- Classe C correspond aux bois à hanche double (hautbois, basson, cors anglais) : le bec est remplacé par 2 lamelles mises à plat l'une contre l'autre et fixées sur un tube de métal ajusté à l'instrument. . L'utilisation est intra-buccale en pinçant les lèvres de façon uniforme. L'intensité du pincement varie en fonction de la hauteur du son à fournir.

- Classe D correspond aux instruments dont l'embouchure est extra buccale et latérale comme les flûtes. L'embouchure prend appui sur la lèvre inférieure inactive. la lèvre supérieure se tend et s'étire vers le bas, dirigeant le flux d'air et modulant la tonalité.

Appartiennent également aux instruments à vent, ceux à anche libre comme les accordéons, les orgues et les harmonicas.

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **lieux dédiés à la musique** (bruit supérieur à 80 dB, éclairage artificiel, câbles électriques dans le passage, intempérie, espace de travail sousdimensionné)
 - **lieux non dédiés à la musique** (bruit supérieur à 80 dB, insuffisance d'insonorisation, éclairage artificiel, espace de travail sousdimensionné, câbles électriques dans le passage, intempérie)
 - **domicile de l'artiste**
- **Nuisances** (préventions)
 - **bruit supérieur à 80 dB**
 - réduire le bruit
 - signaler les lieux bruyants
 - porter des protecteurs individuels contre le bruit
 - informer et former sur le bruit
 - vérifier l'absence d'ototoxique professionnel
 - **éclairage artificiel**
 - choisir des lampes sans risque photobiologique
 - concevoir un éclairage adapté
 - assurer la maintenance de l'éclairage
 - **câbles électriques dans le passage**
 - attacher et protéger les câbles
 - **intempérie**
 - adapter si possible le poste aux intempéries
 - organiser le travail en ambiance chaude
 - --porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur
 - informer les salariés (fortes chaleurs)
 - organiser le travail au froid
 - Porter des vêtements adaptés au froid
 - former à la CAT en cas d'orage
 - mettre en place la CAT face au coup de chaleur
 - informer les salariés (grand froid)
 - **espace de travail sousdimensionné**
 - optimiser le rangement
 - **insuffisance d'insonorisation**
- **Effets sur la santé**
 - **acouphènes**
 - **conséquence du bruit sur l'oreille interne**
 - **maladies de l'oreille externe**
 - **surdité de perception**
 - **hyperacousie**

- effets extra-auditifs du bruit
- risque d'accident du travail par effet masque
- RG 42 (attention: liste limitative)
- fatigue visuelle
- lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement
- inconfort thermique lié à la chaleur
- effets chroniques liés au froid
- coup de soleil
- coup de chaleur et insolation
- effets de la foudre
- facteur accidentogène
- épuisement dû à la chaleur, sans précision
- fatigue auditive

Organisation du travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **intermittent du spectacle** (precarite du statut generant une charge mentale particuliere, employeurs multiples, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale, contrainte relationnelle, variabilite, imprevisibilite de la charge de travail)
 - **permanent du spectacle**
 - **effectuer un travail personnel**
 - **travail au sein d'une formation musicale**
 - **travail à son domicile** (isolement psychologique, confusion vie privée-vie professionnelle)
 - **coactivité dans le milieu du spectacle** (coactivite (plusieurs activites concomitantes dans un meme lieu))
 - **contact avec les spectateurs** (confusion vie privée-vie professionnelle, trac)
 - **contact avec les techniciens du spectacle** (nuisances liées au travail en équipe, contraintes liées à l'alternance du travail géré seul ou en équipe)
 - **horaire variable** (horaire generant une perturbation de la vie sociale, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
 - **travail de nuit dans le spectacle** (travail de nuit occasionnel)
 - **partir en tournée** (contrainte relationnelle, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale, déplacement routier)
 - **déplacements avec décalages horaires** (deplacement professionnel (mission) perturbant la chronobiologie (decalage horaire))
 - **hébergement provisoire**
- **Nuisances** (préventions)
 - **precarite du statut generant une charge mentale particuliere**
 - améliorer le statut
 - **employeurs multiples**
 - veiller à la gestion des volumes de travail
 - **rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale**
 - séparer lieux de vie et lieux de travail
 - **contrainte relationnelle**
 - faciliter la communication
 - **variabilite, imprevisibilite de la charge de travail**
 - **isolement psychologique**
 - favoriser le travail en réseau
 - **confusion vie privée-vie professionnelle**
 - séparer lieux de vie et lieux de travail
 - **coactivité (plusieurs activites concomitantes dans un meme lieu)**
 - établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice

- **trac**
- **nuisances liées au travail en équipe**
- **contraintes liées à l'alternance du travail géré seul ou en équipe**
- **horaire generant une perturbation de la vie sociale**
- **travail de nuit occasionnel**
- **déplacement routier**
 - prévenir le risque routier
 - aménager des accès
 - former les conducteurs routiers
 - signaler temporairement et baliser le chantier
 - informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
 - choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique
 - signaler les dénivelés
 - Utiliser des véhicules appropriés
 - utiliser du matériel sur roulettes
 - informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
 - informer et former à la manutention manuelle
 - mettre à disposition des sanitaires à proximité
 - limiter les organisations en horaires atypiques
 - respecter les temps de repos
 - privilégier les horaires favorisant la récupération
- **deplacement professionnel (mission) perturbant la chronobiologie (decalage horaire)**
- **Effets sur la santé**
 - **épisodes dépressifs**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
 - **surmenage**
 - **majoration de la fatigue générale**
 - **trouble de l'humeur [affectif], sans précision**
 - **souffrance mentale**
 - **perturbation de la vie sociale**
 - **autres troubles anxieux**
 - **conduite addictive**
 - **tachycardie paroxystique**
 - **autres troubles de l'humeur [affectifs]**
 - **troubles somatoformes**
 - **troubles du sommeil**
 - **dyspepsie**
 - **lésions traumatiques de plusieurs parties du corps**
 - **état de stress post-traumatique**

Tâches

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **jouer de l'instrument à vent en répétition et/ou en représentation** (mouvement répétitif de la main et des doigts, préhension en force de la main, pression cutané-muqueuse par contact avec l'instrument à vent, nuisance labiale de l'embouchure de l'instrument à vent, nuisance dentaire liée à l'embouchure de l'instrument à vent, hyperpression dans les voies aériennes, posture debout avec piétinement, posture assise, posture du cou, bruit supérieur à 80 dB, sollicitations visuelles du musicien, trac, contrainte relationnelle, cf outils et équipements, nuisances du musicien instrumentiste (instruments à vent))
 - **passer des auditions musicales ou concours** (situation entraînant une charge mentale particulière, trac, déplacement routier, port de charge (déplacement horizontal))
 - **répéter, improviser, créer**

- **se déplacer pour un concert** (déplacement routier, contrainte de la conduite VL professionnelle, contrainte de la conduite de nuit, décalage horaire)
- **se préparer pour le spectacle**
- **installer les instruments sur scène** (soulèvement de charge (déplacement vertical))
- **entretenir son instrument**
- **participer à la promotion du spectacle** (situation entraînant une charge émotionnelle, nuisances liées au contact avec le public)
- **enregistrer l'oeuvre musicale en studio**
- **développer ses réseaux professionnels (spectacle)** (nuisances liées à la gestion de l'employabilité, de la carrière)
- **enseigner la pratique instrumentale**
- **effectuer des tâches annexes dans le milieu du spectacle**
- **Nuisances** (préventions)
 - **mouvement répétitif de la main et des doigts**
 - **préhension en force de la main**
 - **pression cutanéomuqueuse par contact avec l'instrument à vent**
 - Prophylaxie bucco-dentaire
 - **nuisance labiale de l'embouchure de l'instrument à vent**
 - **nuisance dentaire liée à l'embouchure de l'instrument à vent**
 - **hyperpression dans les voies aériennes**
 - **posture debout avec piétinement**
 - conseils de prévention - insuffisance veineuse
 - **posture assise**
 - limiter la posture assise prolongée
 - veiller à l'ergonomie du poste
 - informer sur la prévention des TMS
 - **posture du cou**
 - **bruit supérieur à 80 dB**
 - réduire le bruit
 - signaler les lieux bruyants
 - porter des protecteurs individuels contre le bruit
 - informer et former sur le bruit
 - vérifier l'absence d'ototoxique professionnel
 - **sollicitations visuelles du musicien**
 - centrer la partition
 - concevoir un éclairage adapté
 - **trac**
 - **contrainte relationnelle**
 - faciliter la communication
 - **cf outils et équipements**
 - **nuisances du musicien instrumentiste (instruments à vent)**
 - ordonnance de prévention - musicien instrumentiste à vent
 - **situation entraînant une charge mentale particulière**
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - **déplacement routier**
 - prévenir le risque routier
 - aménager des accès
 - former les conducteurs routiers
 - signaler temporairement et baliser le chantier
 - informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
 - choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique

- signaler les dénivelés
- Utiliser des véhicules appropriés
- utiliser du matériel sur roulettes
- informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
- informer et former à la manutention manuelle
- mettre à disposition des sanitaires à proximité
- limiter les organisations en horaires atypiques
- respecter les temps de repos
- privilégier les horaires favorisant la récupération
- **port de charge (déplacement horizontal)**
 - prévenir les risques liés à la manutention manuelle
 - Utiliser des aides à la manutention
 - améliorer la préhension des charges
 - respecter les limites de port de charges réglementaires
 - informer et former à la manutention manuelle
 - proposer une formation action PRAP
 - Porter des chaussures de sécurité
- **contrainte de la conduite VL professionnelle**
 - Utiliser des véhicules appropriés
 - respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone au volant en conduisant
 - former le conducteur de véhicule léger
 - informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
 - informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
- **contrainte de la conduite de nuit**
 - organiser des pauses
 - géolocalisation du véhicule
- **décalage horaire**
- **soulèvement de charge (déplacement vertical)**
- **situation entraînant une charge émotionnelle**
- **nuisances liées au contact avec le public**
- **nuisances liées à la gestion de l'employabilité, de la carrière**
- **Effets sur la santé**
 - **RG 57 (attention : liste limitative)**
 - **maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif**
 - **synovite et ténosynovite**
 - **épicondylite**
 - **syndrome du canal carpien**
 - **maladies de la cavité buccale, des glandes salivaires et des maxillaires**
 - **cervicalgie - Région cervico-dorsale**
 - **douleur, sans précision**
 - **dermite allergique de contact (RG 65)**
 - **troubles de la sensibilité cutanée**
 - **lésion traumatique superficielle de la lèvre et de la cavité buccale**
 - **syndrome de Satchmo**
 - **dystonie bucco-faciale**
 - **instabilité dentaire**
 - **parodontite**
 - **pulpolithe**
 - **laryngocèle**
 - **pneumoparotide**
 - **pneumothorax**
 - **lésions linguales**

- lésion jugale
- troubles veineux
- fatigue [asthénie]
- signes fonctionnels d'insuffisance veineuse
- rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire
- arthropathies
- troubles cardiovasculaires
- acouphènes
- conséquence du bruit sur l'oreille interne
- maladies de l'oreille externe
- surdité de perception
- hyperacousie
- effets extra-auditifs du bruit
- risque d'accident du travail par effet masque
- RG 42 (attention: liste limitative)
- fatigue visuelle
- vices de réfraction et troubles de l'accommodation
- contracture musculaire - Région scapulaire
- autres troubles anxieux
- conduite addictive
- tachycardie paroxystique
- troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- lésions traumatiques de plusieurs parties du corps
- état de stress post-traumatique
- RG 98 (attention liste limitative)
- RG 79 (attention : liste limitative)
- rachialgies
- cardiopathies ischémiques
- Accidents de la Voie Publique
- troubles du sommeil
- majoration de la fatigue générale

Outils et équipements

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - CUIVRES
 - trombones
 - trompettes
 - cors
 - tuba
 - BOIS A ANCHE SIMPLE
 - saxophones
 - clarinette
 - BOIS A ANCHE DOUBLE
 - Hautbois
 - basson
 - bombarde et cornemuse
 - FLUTES
 - flûte à bec
 - flûte traversière
 - VENTS A ANCHE LIBRE
 - accordéon, bandonéon, concertina

- orgue, orgue de barbarie, harmonium
- harmonicas
- AUTRES ACCESSOIRES
- étuis pour instruments de musique
- partitions
- pupitre pliable
- pied support instrument
- sourdine
- metronome
- matériel de sonorisation du musicien
- microphone

Produits, matériaux et publics concernés

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **PUBLICS**
 - **spectateurs** (contrainte relationnelle)
 - **auditeurs**
 - **chef d'orchestre**
 - **agent artistique**
 - **technicien son**
 - **critique de spectacle**
 - **acheteur de spectacle**
- **Nuisances** (préventions)
 - **contrainte relationnelle**
 - faciliter la communication
- **Effets sur la santé**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**

Tenues de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **tenue civile de type "code vestimentaire"**
 - **bouchons d'oreille**
 - **tenue de scène**

Santé et Travail

Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- à l'amiante,
- aux rayonnements ionisants,
- au plomb, dans les conditions prévues à l'article R. 4412-160,
- au risque hyperbare,
- aux agents biologiques des groupes 3 et 4,

- aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction des catégories 1A et 1B,
- montage et démontage d'échafaudages.

1. Dans ce métier, un certain nombre de salariés peuvent bénéficier, après évaluation, d'une **surveillance individuelle adaptée (SIA)** :

- les salariés exposés au bruit dans les conditions prévues au 2° de l'art. R.4434-7 ;
- les travailleurs âgés de moins de 18 ans ;
- les femmes enceintes
- les travailleurs handicapés.

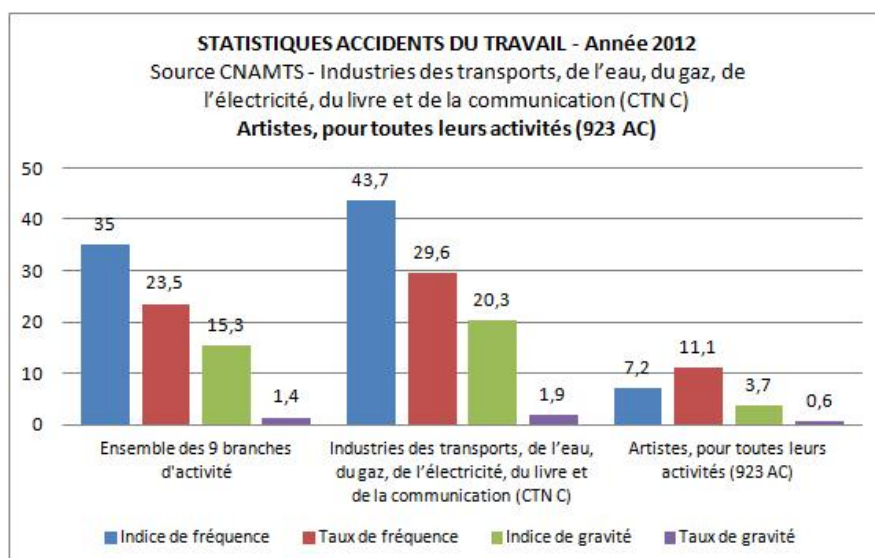
2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

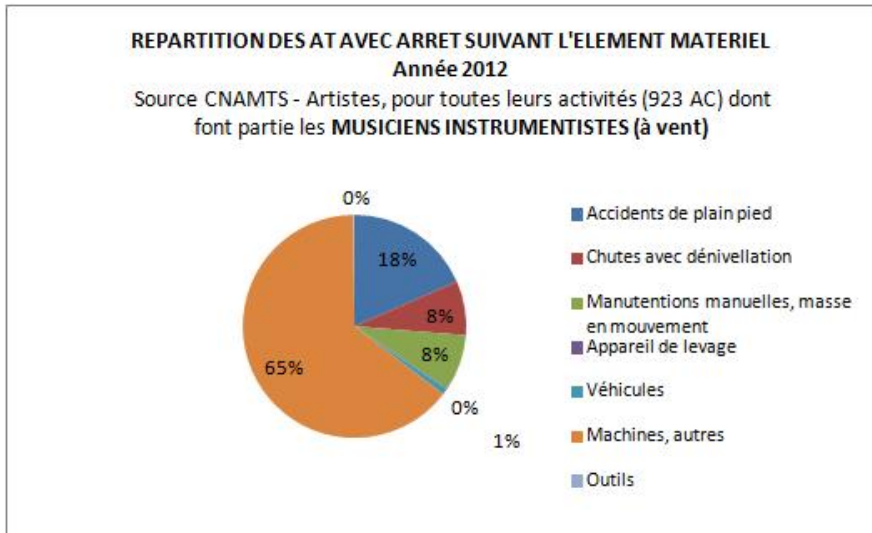
- Bruit
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

- **Tableau n°42 : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels (pour les musiciens, la reconnaissance en maladie professionnelle se fait au travers du CRRMP)**
- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**
- **Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique (liste limitative)**

4. **Statistiques accidents du travail année 2012** "Artistes, pour toutes leurs activités (923 AC)" dont font partie les MUSICIENS INSTRUMENTISTES (instruments à vent) :





Conclusion

Environ 20 % des musiciens vivent convenablement de leur art. Les autres doivent diversifier leurs activités pour compléter leurs revenus : enseignement, collaboration à des jingles d'émissions ou de publicité, bandes originales, missions de technicien du spectacle...; ils peuvent aussi exercer un second métier dans un autre secteur d'activité.

L'instrumentiste à vent est soumis à 3 types de contraintes :

- sonores
- respiratoires
- posturales (surtout au niveau cervico-facial et des membres supérieurs).

Comme tous les musiciens, l'instrumentiste à vent doit s'adapter aux nouveaux modes d'écoute. En plus de la scène, il doit diffuser ses œuvres par l'intermédiaire des médias audiovisuels et faire jouer ses contacts.

Fiche résumée issue de la **FMP Musicien instrumentiste (instruments à vent)** consultable sur <https://www.fmpresanse.fr>